

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 700

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que cet article 8 donc, est en réalité une passoire. Car, voyez-vous, les crédits à l'exportation, les conversions, les crédits financiers à l'exportation, ainsi que les opérations à court terme ou de moindre ampleur échappent au «courant normal»... Ce qui explique que les statistiques de la Banque nationale laissent apparaître depuis quelques années une augmentation de la position nette des banques et des sociétés financières envers l'Afrique du Sud qui atteint plusieurs fois le «courant normal». Sans compter que les banques suisses ne se privent pas d'intervenir, par l'intermédiaire de leurs succursales étrangères, dans les emprunts émis en faveur de Prétoria, opérations qui échappent aussi à notre système d'autorisation!

Et finalement, en septembre de cette année, les banques suisses peuvent se targuer de la bénédiction du Conseil fédéral à ce petit manège juteux, sous la forme d'une réponse écrite à une interpellation parlementaire qui se termine par ces quelques lignes sans équivoque: «(...) Le Conseil fédéral et la Banque nationale poursuivront avec la souplesse nécessaire leur politique actuelle en matière d'exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud. Un changement de politique ne se justifie pas du point de vue des intérêts économiques. L'assujettissement des opérations à court terme au régime de l'autorisation est exclu dans le cadre de la loi actuelle.»

Joyeux anniversaire.

PS. Le même Conseil fédéral répondait, à propos de tout autre chose, ce même mois de septembre, à un autre parlementaire: «(...) Dans son rapport du 2 juin 1982 concernant la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme, le Conseil fédéral a exprimé sa volonté d'aboutir à la ratification de la «Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale» et de soumettre le message correspondant aux Chambres fédérales lors de la prochaine législature (...) L'article 4 de ladite convention exige entre autres des Etats contractant que soient déclarés délits

punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale ainsi que la participation à des organismes ou à des activités incitant ou encourageant à la discrimination raciale. Notre Code pénal ne répond pas actuellement à ces exigences.» Le soutien bancaire à l'Afrique du Sud tombera-t-il sous le coup de ces futures éventuelles dispositions? Les paris sont ouverts.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Bien de chez nous

J'ai connu une femme qui avait été, vers 1890, institutrice dans une famille de l'aristocratie russe. Et un jour, la Grande Duchesse ou la Princesse avait eu la visite d'une amie française, une quelconque «de». Laquelle, ayant rencontré dans le parc du château l'institutrice et sa pupille, vint trouver très inquiète la Grande Duchesse: «Dites-moi, chère amie, vous êtes bien sûre que votre institutrice parle français? J'ai surpris quelques mots qu'elle disait à votre fille, mais je n'ai rien compris...» La phrase incriminée était: «Cambe la gouille, crouille bouèbe!» Et en effet, si l'on excepte l'article *la...*

Aujourd'hui, elle n'aurait eu qu'à consulter le lexique romand-français: *Le suisse romand tel qu'on le parle*, qui vient de paraître chez l'éditeur Favre. Quel livre admirable que celui de Catherine Hadaček, Française vivant chez nous depuis neuf ans! J'y ai donc trouvé *camber*; j'y ai trouvé *crouille*, j'y ai trouvé *bouèbe*; j'y ai trouvé *gouille*, dont j'ai appris qu'il figurait dans le Larousse depuis 1982! J'y ai trouvé *presque* tout ce que je cherchais. J'y ai trouvé «raide comme la justice de Berne». Mais je n'y ai pas trouvé «être de Berne» (avoir de la chance, être du bon côté, être hors d'affaire). «Cette fois, on est de Berne», disait ma mère, lorsque nous avons repris pied sur un chemin chrétien,

ayant échappé par miracle à l'un des raccourcis imaginés par mon père!

J'y ai trouvé *boille* ou *bouille*, «gros bidon de métal utilisé dans les fermes et les coopératives laitières pour le transport et le stockage du lait». (Et dire que nos amis français parlent de *bidon*, ou pire de *boîte à lait*, ce qui a de quoi navrer les âmes les plus fermes.)

Je n'y ai pas trouvé *tèche*, tas de bois artistement disposé devant les fermes des villages. Je n'ai trouvé *tèche* nulle part. Non seulement, le mot est ignoré, mais il semble que la chose soit ignorée — en Bourgogne, en Savoie — ce qui est un scandale qui crie contre le ciel.

J'y ai trouvé *gagui*, que je ne connaissais pas: «femme ou jeune fille ayant trop d'embonpoint». J'y ai trouvé *bizingue* ou *bisingue*: de travers, de guingois. Tel le char de gerbes du jeune paysan, qui demandait à son père: «De quel côté est-ce que ça penche?» Et le vieux: «Autant d'un côté que de l'autre, encore bien plus!»

Je n'y ai pas trouvé *cochonnerie* — mais c'est que l'expression est française. Me souvenant d'une mienne cousine, quinze ans, occupée à faire ses devoirs pour l'école primaire-supérieure de Montricher, et en face d'elle la vieille servante, Eugénie, qui avait été cuisinière à Paris pendant vingt ans et en était revenue avec cet accent vaudois à toute épreuve, malheureusement plus ou moins disparu depuis l'apparition de la radio et de la TV, occupée de son côté à ravauder — levant soudain les yeux, s'adressant à ma cousine: «Ma fille, si tu veux un conseil, n'en prends pas un qui ait des caleçons! C'est de la cochonnerie à raccommoder!» Conseil que je transmets religieusement à mes gymnasiennes et dont je nourris l'espoir, peut-être trompeur, qu'elles le suivent mieux que les règles de syntaxe et de composition que donne si judicieusement Boileau en son art poétique!

J. C.